

Demande de visa de séjour temporaire pour les Etats-Unis

Etape 1 : Ai-je besoin d'un visa ?

Si vous ne bénéficiez pas du Programme d'Exemption de Visa, pour tout séjour aux Etats-Unis, doivent présenter un **visa valide ou posséder un passeport correspondant aux critères** ci-dessous :

- passeport délivré avant le 26 octobre 2005, il doit être à lecture optique ("passeport Delphine").
- passeport délivré, renouvelé ou prolongé entre le 26 octobre 2005 et le 26 octobre 2006, il doit être à lecture optique ("passeport Delphine"), et comporter une photo numérique et non pas une photo collée ou une puce électronique sur la couverture du passeport.
- passeport délivré, renouvelé ou prolongé après le 26 octobre 2006, il doit être électronique avec puce intégrée et photo numérique non collée.

⇒ Si votre passeport correspond à l'un de ces critères, vous devez remplir une **Autorisation ESTA** et payer un montant de 14 dollars. (Vous pourrez accéder au formulaire à l'adresse suivante :

<https://esta.cbp.dhs.gov/esta/>)



Attention : Le formulaire doit être **rempli en anglais**.

Vous devez **entreprendre vos démarches de demande de visa suffisamment à l'avance** avant votre départ et **ne pas effectuer de réservation de vol définitif** avant l'obtention du visa et retour du passeport sous peine d'être obligé de l'annuler.

Etape 2 : Déterminer la catégorie de visa

Vous devez déterminer la catégorie de visa que vous devez solliciter. Cette information est requise pour compléter le formulaire DS-160.



L'inscription préalable dans un établissement d'enseignement ou à un programme d'échange aux Etats-Unis est nécessaire avant l'obtention du visa.

Pour attester de votre inscription, vous devrez disposer du formulaire DS 2019 délivré par l'organisme d'échange ou l'établissement compétent. Ce formulaire doit être impérativement enregistré dans le système SEVIS. Les personnes sollicitant un visa J pour un programme de formation devront attester de leurs diplômes ou qualifications et joindre un descriptif du programme.



Tout demandeur de visa « J » doit justifier de fonds suffisants ou avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer les frais de son séjour aux Etats-Unis.

Pour prétendre à ce visa, le demandeur devra réfuter toute présomption d'immigration en justifiant de solides attaches dans son pays d'origine et/ou de résidence, et de son intention de ne pas abandonner son lieu de résidence principale.

Etape 3 : Télécharger votre photo



Attention : Les photos à joindre à une demande de visa sont **différentes des photos de passeport français**.

Toutes les personnes doivent télécharger une photo numérique dans le formulaire de demande de visa DS-160. Cette photo doit répondre aux spécifications exigées indiquées ci-après ;

Normes - Spécifications techniques de la photo	
Moyens	À partir d'un appareil photo numérique ou en scannant une photo papier.
Dimensions	Les dimensions pixel de la photo doivent se présenter sous forme d'un carré (hauteur égale à la largeur). Dimensions minimum acceptées : 600 pixels x 600 pixels Dimensions maximum acceptées : 1200 pixels x 1200 pixels
Couleur	(24 bits/pixels) RGB couleur option disponible sur la plupart des appareils photo numériques).
Format/Fichier	JPEG ou JFIF.
Format/Fichier	Inférieur ou égal à 240 K.O.
Compression	L'image peut être réduite pour être en-dessous du format maximum. (inférieur ou égal à 20:1).
Exigences supplémentaires en cas d'utilisation d'un scanner :	
Format Photo	Si vous scannez l'image sur une photo papier, la dimension doit être au moins de 51mm x 51 mm.
Résolution	Les photographies imprimées doivent être scannées d'une qualité d'au moins 300 pixels par pouce.

Merci de vous conformer au format ci-dessus :

- Les photos doivent être nettes, de face et imprimées sur fond blanc uni.
- Le verso ne doit pas être brillant ou avoir une pellicule adhésive.
- Les photos floues ou non ressemblantes ne seront pas acceptées.
- Les photos devraient être en couleur.
- Le port de lunettes teintées n'est pas autorisé sauf pour raisons médicales.
- Tenue de ville correcte, sans chapeau.
- Les couvre-chefs ne sont acceptés que si le visage est entièrement découvert.
- Les photocopies ne seront pas acceptées.

Etape 4 : Compléter le formulaire de demande de visa

Tous les demandeurs sollicitant un visa à l'Ambassade des Etats-Unis de Paris doivent **compléter en ligne le formulaire DS-160**.



Attention : A dater du 29 juillet 2012, tous les demandeurs de visa de séjour temporaire auront l'obligation de remplir le formulaire DS-160 et de régler les frais de demande de visa par mandat-compte avant de prendre rendez-vous. Il sera désormais nécessaire de fournir les références du formulaire DS-160 et du mandat-compte lors de la prise de rendez-vous.

Etape 5 : Prendre un rendez-vous pour l'entretien

Tous les rendez-vous s'obtiennent en ligne ou grâce à un centre d'appel disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8H30 à 17 H, moyennant 14 ,50 euros par appel, au : 0810-26-46-26, depuis la France. Pour plus d'informations et avant de solliciter un rendez-vous, consultez le site usvisa-france.com.

Etape 6 : Régler les frais de demandes de visa

Que ce soit pour des études, dans le cadre d'un programme d'échange, pour un stage ou une formation, le montant de ce visa est de 128 €. Le justificatif de paiement est exigé le jour de l'entretien.

Etape 7 : Présenter votre dossier le jour du rendez-vous

Documents requis le jour de l'entretien :

- Un **passport valide**
- La page de confirmation du **formulaire électronique DS-160**
- Une **photo d'identité** de moins de 6 mois
- Mandat-compte justifiant du **paiement des frais de demande de visa**
- Une enveloppe Chronopost à votre adresse pour le retour du passeport
- **Original du formulaire DS-2019** délivré par l'organisme chargé du programme d'échange
- Récépissé du paiement des frais **SEVIS**
- **Justificatifs : financier** assurant les de séjour aux USA et **de retour dans le pays d'origine à la fin du séjour**.
- Les stagiaires doivent également présenter un formulaire **DS-7002** - Programme de Stage/Formation.

Etape 8 : Réception de votre passeport et du visa par Chronopost

Les délais de réception des passeports sont de deux à quatre jours minimum. La demande de visa doit être présentée à l'avance. A noter qu'un visa n'est pas systématiquement approuvé.

Les ressortissants étrangers qui sollicitent l'entrée aux Etats-Unis doivent remplir :

Un formulaire I-94 (blanc) s'ils sont titulaires d'un visa valide, d'un formulaire I-94 W (vert) s'ils voyagent dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa. Le formulaire est remis au voyageur par la compagnie aérienne et doit être présenté à un officier d'immigration au poste frontière lors des formalités d'admission sur le territoire. Le coupon agrafé au passeport mentionne la date d'entrée aux Etats-Unis et la durée de séjour autorisée. A la sortie du territoire, le coupon doit être retiré du passeport au comptoir d'enregistrement par un agent de la compagnie aérienne.



Attention : Veillez à remettre le formulaire I-94 ou I-94W aux agents de la compagnie aérienne avant de quitter le territoire américain.